



Demande d'aide pour contacter le service compétent

Par **kristi**, le **24/09/2021** à **14:51**

Bonjour,

Je souhaite m'informer sur la personne ou le service responsable de l'entretien des rues ou voies de quartier. Depuis plusieurs années nous sommes comme délaissés dans ce quartier plus rien n'est fait pour améliorer le quotidien de la population vieillissante du quartier.

La rue est cassée sur toute sa longueur, des arbres et arbustes y poussent et cassent la rue, de la mousse verte envahit la chaussée la rendant glissante comme une patinoire, entraînant des chûtes à répétition. En plus, compte tenu de l'envergure que prennent ces arbres, il n'y a plus d'éclairage public, des lianes, des bambous sur les câbles électriques et téléphoniques. C'est une rue sans issue, des voitures sont souvent garées empêchant l'intervention des voitures de secours ou de personnes à mobilités réduites. Dans cette même rue une société de location de voitures stationne ces voitures, des VHU stationnent continuellement sans qu'aucune autorité ne fassent quelque chose. Cela ne peut plus durer, qui serait le responsable ? Quel service dois-je contacter ? Comment faire entendre ma doléance ? comment rédiger un courrier à l'autorité compétente ?

Je vous remercie pour toute l'aide que vous pourrez m'apporter sur cette cause.

Cordialement.

Par **Marck.ESP**, le **24/09/2021** à **21:16**

Bonjour

C'est directement au maire qu'il faut adresser votre requête en LR/AR, en rappelant que la commune est responsable en cas de défaut d'entretien,

https://www.legifrance.gouv.fr/codes/article_lc/LEGIARTI000006398535

des conséquences que cela peut engendrer.

Sans résultat, vous pouvez vous en référer au préfet, voir contacter le défenseur des droits.

<https://www.defenseurdesdroits.fr/fr/institution/competences/services-publics>

Par **youris**, le **25/09/2021** à **13:16**

bonjour,

êtes-vous certain qu'il s'agisse d'une voie publique et non d'une voie privée ?

salutations

Par **youris**, le **25/09/2021** à **13:16**

bonjour,

êtes-vous certain qu'il s'agisse d'une voie publique et non d'une voie privée ?

salutations